

sera nécessaire de la compléter, soit en le continuant à doses rapprochées, ce qui n'est pas toujours commode), soit en s'aidant d'un autre médicament.

II. *La caféine* agit, comme l'huile camphrée, très rapidement — mais d'une manière non moins fugace. Huchard la conseille (en tant que médicament permanent) à la dose de 2 grammes par jour — mais spécifie très justement qu'il est bon de l'administrer à doses rapprochées (0 gr. 15 centigr. par exemple, toutes les heures). Bien avant l'huile camphrée, on en a préconisé l'usage systématique dans la pneumonie. Nous nous en sommes servis concurremment chez des pneumoniques, en l'employant suivant l'indispensable méthode des petites doses suffisamment rapprochées, et nous en avons eu des résultats inférieurs à ceux que nous donnait la digitale employée dans le même cas.

Mais si l'action de la caféine est éphémère, on peut réellement la considérer comme un diurétique d'urgence. Par malheur, l'effet diurétique persiste aussi peu que l'effet toni-cardiaque.

III. *L'éther* est tout différent dans son mode d'action. La douleur provoquée par son injection sous-cutanée en fait un énergique stimulant, utile dans les syncopes. Il agit aussi vite et remarquablement comme excitant nervin — mais il ne nous paraît nullement mériter la qualification de toni-cardiaque.

*La digitale agit-elle aussi vite, aussi bien, aussi utilement que les médications ci-dessus et a-t-elle les mêmes indications?*

Disons d'abord que, dans la syncope vulgaire, elle ne peut prétendre à se substituer à l'éther ; elle agit infiniment moins vite et n'agit que sur le cœur dont elle réveille les contractions par l'intermédiaire du système nerveux.

Ajoutons encore que l'huile camphrée est d'une extrême utilité pour stimuler l'énergie cardiaque, soit que l'on veuille soutenir un cœur qui faiblit, soit qu'on veuille remonter un cœur qui a faibli (après une syncope par exemple) et cela, tout aussi bien chez le sujet sain que chez le cardiaque.

Reconnaissons enfin que la caféine est précieuse dans tous les cas où il faut relever la contractilité (et l'action ici est plus directement musculaire) d'un cœur, ou insuffisant et surmené du fait de son insuffisance, ou bien surmené simplement par le sur-